LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL

ÉTATS FINANCIERS de LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL

31 décembre 2010 et 2009

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Produits, charges et évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilans	6
Notes complémentaires	7 - 9



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de La Cité de la Culture et du Sport de Laval Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. Bureau 300 Les Tours Triomphe 2500, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270 Télécopieur : 514 875-9797

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval, qui comprennent les bilans aux 31 décembre 2010 et 2009 et les états des produits, charges et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval aux 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chobot Grant Thorn ton S.E. N.C. R. L.

Laval Le 8 mars 2012

¹ Comptable agréé auditeur permis nº 21121

La Cité de la Culture et du Sport de Laval Produits, charges et évolution des actifs nets pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

	2010 (365 jours) \$	2009 (135 jours) \$
Produits	*	Ψ
Subventions de la Ville de Laval (note 4) Autres	515 763 2 250	50 000
Frais d'exploitation	518 013	50 000
Assurances Honoraires professionnels	1 212 514 456	
Frais bancaires	95	15
	515 763	15
Excédent des produits par rapport aux charges Actifs nets non affectés au début	2 250 49 985	49 985
Actifs nets non affectés à la fin	52 235	49 985

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval Flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

	2010 (365 jours) \$	2009 (135 jours) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT Excédent des produits par rapport aux charges Éléments hors caisse Variations d'éléments du fonds de roulement (note 3)	2 250 3 821 794	49 985
Augmentation nette de l'encaisse Encaisse au début	3 824 044 49 985	49 985
Encaisse à la fin	3 874 029	49 985

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval Bilans

aux 31 décembre 2010 et 2009

	2010	2009
ACTIF	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	3 874 029	49 985
Taxes à la consommation à recevoir	31 115	
Frais payés d'avance	1 437	
	3 906 581	49 985
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	70 109	
Apports reportés (note 4)	3 784 237	
	3 854 346	
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	52 235	49 985
	3 906 581	49 985
	-	
es notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Pour le conseil

Administrateur

Administrateur

La Cité de la Culture et du Sport de Laval Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission de construire, d'établir et de posséder, à Laval, un complexe multifonctionnel culturel et sportif et, par la suite, promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a débuté ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui exerce une influence notable sur l'organisme. Cependant, il n'y a aucune entente formelle entre l'organisme et la Ville de Laval pour le versement de subventions.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ciaprès.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Autres passifs financiers

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié le cas échéant, au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2010 (365 jours) \$	2009 (135 jours)
Débiteurs	(31 115)	
Frais payés d'avance	(1 437)	
Comptes fournisseurs et charges à payer	70 109	
Apports reportés	3 784 237	
	3 821 794	
4 - APPORTS REPORTÉS		
	2010	2009
·	\$	\$
Subventions de la Ville de Laval		
Solde au début	-	
Apports reçus au cours de l'exercice	4 300 000	50 000
Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(515 763)	(50 000)
Solde à la fin	3 784 237	

5 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

5 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la société est exposée.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation de crédit est de bonne qualité.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que l'organisme dispose de source de financement sous la forme de subvention autorisée suffisante. L'organisme reçoit des subventions de la Ville de Laval selon les dépenses engagées. L'organisme s'assure donc qu'il dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

6 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver la capacité de l'organisme de poursuivre ses activités;
- S'acquitter de ses obligations financières.

L'organisme définit son capital comme étant l'actif net et n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital. De plus, l'organisme gère son capital par le biais de subventions reçues de la Ville de Laval.

7 - ENGAGEMENT

L'organisme, s'est engagé, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, d'après un contrat de services professionnels, à verser une somme approximative de 1 300 000 \$ pour des services à être rendus par le fournisseur de services au cours des prochains exercices. Aucun engagement n'a été pris au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.